

AFFAIRE N° 45 - Budget Primitif des Cantines Scolaires pour l'année 1968.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen le projet de budget primitif pour l'année 1968.

Il s'élève en recettes et en dépenses à ..... 158 467 800 F.

Les RECETTES sont les suivantes:

- Vente de produits (eaux grasses) .....	181 300.-
- Portions payantes .....	4 000 000
- Participation communale .....	34 000 000
- Participation du F.A.S.O. aux dépenses de fonctionnement .....	108 577 500
- Participation du F.A.S.O. aux dépenses de personnel .....	11 709 000
	<hr/>
	158 467 800

- Le montant de la participation du F.A.S.O n'étant pas encore fixé, les sommes (108 577 500 et 11 709 000) sont celles figurant au Budget Primitif et au Budget Supplémentaire de l'exercice 1968.

Les DEPENSES s'élèvent au total à ..... 158 467 800 F.

LE MAIRE. - L'administration ne nous ayant pas fait savoir exactement les sommes qui nous seront attribuées, nous nous sommes basés par conséquent sur celles de l'année dernière. Il est probable que nous aurons un peu plus, mais dans l'incertitude nous ne pouvons pas porter d'autres <sup>chiffes</sup> que ceux figurant au budget 1968 et cela en accord avec la Préfecture.

Mes chers collègues, êtes-vous d'accord pour voter le budget des Cantines Scolaires tel qu'il vous est présenté.

Adopté à l'unanimité.

M. BOURHIS. - Monsieur le Maire, d'habitude c'est M. Maxime RIVIERE qui est rapporteur de la Commission du Budget, aujourd'hui c'est M. Marcel HOARAU qui remplit ces fonctions, je voudrais savoir pourquoi ce changement?

LE MAIRE. - C'est parce que M. RIVIERE a donné sa démission.

M. BOURHIS. - Le Conseil Municipal aurait pu être tenu au courant de cette démission.

LE MAIRE. - Mon cher Bourhis, la Commission est composée d'un certain nombre de membres qui ont été désignés par le Conseil Municipal, M. RIVIERE a donné sa démission de Président mais il est resté membre de la Commission. Il nous a fait ressortir que son associé, M. HOARAU était décédé dernièrement et qu'il n'avait plus le temps nécessaire pour s'occuper de ces questions, mais il a assisté, il faut le dire, aux réunions de la Commission du Budget.

Le MAIRE. - Mesdames et Messieurs, nous allons maintenant reprendre l'ordre du jour par la question n° 1.

Approuvé.

Saint-Denis le 12.4.69

P/ le Préfet et par délégation

Le Secrétaire Général

Signé: Ph. Kessler

P/ Copie conforme / le Directeur des Affaires Générales

Signé: V. Robin